L'Unité de Formation par Apprentissage du Lycée Jean Macé Site André Ternynck

Le site André Ternynck des lycées publics de Chauny accueille les UFA du LGT Gay Lussac (BTS Fluides Energies Domotique option B Froid et conditionnement de l'air) et du LP Jean Macé avec le baccalauréat professionnel Technicien du Froid et du Conditionnement de l'Air. C'est aisni que chaque année nous préparons une cinquantaine d'apprentis aux métiers du froid et du conditionnement de l'air.

Notre objectif est de rester une référence auprès des entreprises dans la formation des techniciens en génie frigorifique.

Nos entreprises partenaires vont de la PME (Froid picard, Climagel...) aux grands groupes du secteur (Cofely, Johnsons Controls, MQB,

Grâce à la taxe d'apprentissage, les apprentis se forment aux techniques actuelles sur des matériels de pointe.

Chaque année, le forum des énergies renouvelables permet aux entreprises du secteur et aux apprentis de rencontrer les fournisseurs de matériels et de renforcer leurs connaissances techniques.

L'alternance par quinzaine, la pédagogie mise en œuvre par les équipes basée sur le réinvestissement du vécu en entreprise de chaque apprenti permet aux formateurs

plus d'être pertinents sur les attentes des entreprises vis-àvis de leurs futurs collaborateurs.



Nous contacter

Site André Ternynck 7 rue André Ternynck **02300 CHAUNY**



amiens.fr

Site internet: www.lycees-

publics-chauny.fr/



En charge de ce dossier

Gladys LANCLUME

Gestionnaire pour la gestion de la taxe d'apprentissage

Jean-Louis VALENTIN Directeur d'UFA

Laurent BLONDEL

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en charge des relations avec les entreprises

Pascal OYER

Coordonnateur de formations Baccalauréat professionnel **TFCA**







Unité de Formation par Apprentissage

Lycée Professionnel Jean Macé

Lycée des métiers du tertiaire, des matériaux composites de la plasturgie et des techniques du froid et du conditionnement de l'air

Chauny

Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage?

















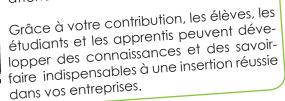
Le Lycée des métiers Jean Macé

Labellisé dans le tertiaire, les matériaux composites, la plasturgie, le froid et le conditionnement de l'air, le lycée des métiers Jean Macé de CHAUNY offre un panel de formations porteuses d'emploi et a la particularité d'être installé sur deux sites: pour le tertiaire le site Gambetta, pour l'industriel le site André Ternynck.

Sur le site André Ternynck, les formations couvrent des secteurs d'activités comme l'électrotechnique, la maintenance, la plasturgie, le froid et le conditionnement de l'air et les énergies renouve-

Sur le site Gambetta, les formations couvrent des secteurs d'activités comme l'accueil, le commerce et la gestion.

Le fonctionnement de ces sections exige un investissement matériel important et en constante évolution. Sans votre contribution, les formations n'atteindraient pas l'exigence et l'expertise que vous attendez d'un bon professionnel.









Verser votre taxe pour

La formation initiale par apprentissage

L'UFA du LP Jean Macé de CHAUNY dépend du Centre de Formation d'Apprentis de l'Académie d'Amiens (CF3A) qui est habilité à percevoir la part correspondante au quota d'apprentissage.

La taxe d'apprentissage nous est indispensable pour rémunérer les formateurs, approvisionner les ateliers pédagogiques en matière d'œuvre et financer l'accompagnement des apprentis.

Choisir le CF3A, c'est renforcer le développement des formations par apprentissage au lycée Jean Macé de CHAUNY pour les métiers du froid et du conditionnement de l'air.

Comment effectuer le versement?

Auprès de votre organisme collecteur, en précisant que votre versement doit être affecté au CF3A 20 boulevard d'Alsace Lorraine 80063 Amiens cedex 9 à la demande de l'UFA du lycée Jean Macé de Chauny

La formation initiale sous statut scolaire

Le lycée des métiers du tertiaire, des matériaux composites, de la plasturgie, du froid et du conditionnement de l'air Jean Macé est habilité à percevoir de la taxe d'apprentissage correspondant au barème pour la catégorie A.

Au lycée Jean Macé de CHAUNY, nous utilisons une grande partie de la taxe d'apprentissage pour investir dans des matériels de haute technicité pour apporter une réelle plus-value aux formations diplômantes.

Choisir le lycée Jean Macé de CHAUNY, c'est contribuer à former de futurs collaborateurs experts dans leur champ professionnel.

Comment effectuer le versement ?

Auprès de votre organisme collecteur, en précisant que votre versement doit être affecté au profit du lycée professionnel Jean Macé - 23 boulevard Gambetta – 02300 Chauny

Le bordereau de votre organisme collecteur permet d'y faire figurer ces deux versements.